

La Béate et la maison d'Assemblée

C'est une particularité régionale qui mérite des explications. Ci-dessous les panneaux informatifs Valparure à ce sujet.

LES BÉATES

Fondée au 17ème siècle, c'est une institution particulière à la Haute-Loire, de femmes qui ne sont pas religieuses mais qui sont soumises à l'évêque. Après une formation de trois ans, les Béates sont nommées dans le village qui en fait la demande et qui a construit une maison: l'Assemblée. Elles sont vêtues simplement, d'une robe de laine noire et d'une coiffe.

La journée, la Béate apprend le catéchisme aux enfants, la dentelle aux plus grandes, un peu de lecture et rarement du calcul.

A la veillée, les femmes font de la dentelle et échangent les nouvelles. La Béate dirige le travail et les prières; les enfants, dans un coin, relisent leur catéchisme. L'assiduité des garçons et des hommes est variable. La Béate sonne l'angélus, s'occupe des malades. Elle est payée souvent en nature (bois, blé, œufs); sa vie est modeste, quand elle n'est pas misérable.

La République va supprimer les Béates, en dépit de l'attachement de la population rurale à ses Béates. Ce sont les seules, durant deux siècles, à apporter un peu d'éducation et de réconfort dans les hameaux.

Source: Tranches de vie en Velay 1798-1918 de Marie-Martine LAULAGNIER DE BARBA

L'ASSEMBLÉE

"L'Assemblée", appelé aussi "Maison de L'Assemblée", "Maison de la Béate", ou "Béate", est une modeste maison construite par les habitants du hameau pour y loger la Béate. Le mobilier, fabriqué par les habitants, est très simple.

La maison est surmontée d'une petite cloche dont les sonneries rythment la journée. Elle comporte deux parties; un petit logement pour la Béate, souvent à l'étage, et une plus grande pièce qui sert aux différentes activités: l'enseignement des enfants la journée, la garderie des plus jeunes enfants le temps que les parents sont aux champs, la veillée du soir avec dentelle pour les femmes, les réunions des habitants, les prières et cantiques si le mauvais temps empêche de se rendre à la messe au bourg ou au prieuré. C'est un lieu de retrouvailles, d'échanges de nouvelles, parfois de commérages. La République va supprimer les Béates en dépit de l'attachement de la population rurale.

Mais la lecture des documents ci-dessous permettra à chacun de se faire une idée précise du sujet.

Comment peut-on parler des **Béates** sans consulter la retranscription ci-dessous de la « Notice sur les Béates de la Haute-Loire Diocèse du Puy de 1855 de DUNGLAS François Camille, recteur de l'Académie de la Haute-Loire. Ce document très documenté, rédigé par un laïc permet de bien appréhender l'histoire des Béates.

« Parmi les institutions dont la France est redevable au dévouement religieux, il en est peu d'aussi intéressantes, d'aussi touchantes même que celles des Béates ou institutrices de village de la Haute-Loire. Voici en quelques lignes quelle en est l'origine et comment elle fonctionne: un vénérable prêtre de Saint-Sulpice, M. l'abbé Tronson, directeur du séminaire de Saint-Sulpice, dans la deuxième moitié du dix septième siècle et en même temps curé d'une paroisse voisine, voyait avec douleur que ses paroissiens de la classe inférieure étaient d'une grande ignorance en fait de religion. Il engagea une de ses pénitentes, nommée Mlle Martel, à s'occuper de leur instruction. Mlle Martel entra avec empressement dans les vues de son directeur. Elle commença l'exercice de sa mission par les hôpitaux. Le succès dépassa ses espérances. Les malades accueillirent ses paroles avec reconnaissance et cherchèrent, dans l'accomplissement de leurs devoirs religieux, un adoucissement à leurs souffrances. Elle tourna alors ses soins vers les jeunes filles de la ville et obtint des résultats non moins satisfaisants. Elle les réunissait par quartier, dans la semaine, et les conduisait le dimanche aux instructions de M. l'abbé Tronson. Le nombre de ces réunions auxquelles on donna le nom d'assemblées, s'éleva successivement jusqu'à neuf.

M. l'abbé Tronson, craignant avec raison que la santé de Mlle Martel ne résistât pas longtemps à un apostolat aussi fatigant, lui adjoignit un certain nombre de compagnes, avec lesquelles elle forma une congrégation religieuse, mais sans faire des vœux. On les appela Les Demoiselles de l'Instruction.

Mlle Martel ne vit dans cet aide que le moyen de multiplier ses bonnes œuvres (L'une des demoiselles était chargée d'instruire les mendiante qui stationnaient aux portes des églises. Une autre recueillait les enfants qui vagabondaient dans les rues, leur enseignait quelques passages du catéchisme ou les conduisait à l'église pour entendre la messe. Une troisième ayant remarqué que les servantes stationnaient des heures entières devant une fontaine pour attendre que leur tour d'y puiser fût arrivé et que cela les empêchait quelquefois d'assister à la messe le dimanche, allait s'établir ce jour-là, auprès de cette fontaine et se chargeait de garder et de remplir les cruches de celles qui voulaient aller satisfaire à cette obligation). La plus importante de celles qu'elle entreprit fut celle des ouvrières en dentelles.

L'industrie de la dentelle, qui est de nos jours la ressource d'un si grand nombre de familles dans la Haute-Loire (60 000 ouvrières sur une population de 300 000 habitants), y était déjà très florissante à cette époque, grâce surtout aux encouragements que lui avait donné saint François-Régis, l'apôtre du Velay, qui l'introduisait dans toutes les localités où il donnait des missions. Les filles de la campagne venaient passer l'hiver dans la ville du Puy, afin de se livrer exclusivement à la fabrication et d'en écouler plus facilement les produits. Elles se réunissaient pour habiter et travailler en commun, dans de vastes maisons de la haute ville dont le loyer ne leur coûtait presque rien. Mlle Martel s'introduisit dans leurs chambrées et leur persuada de suivre une règle qui, sans rien leur faire perdre de temps, leur fournissait les moyens de s'instruire, de sanctifier leur travail, d'y apporter même de la diversion. « Elle leur apprenait dit un pieu historien de sa vie (M. Tronson), à lire, à chanter des chansons dévotes, leur enseignait la doctrine et les prières de l'Église, et surtout leur faisait quelque bonne lecture proportionnée à leur capacité et quelle leur expliquait ». Le silence avait aussi ses moments déterminés. Chaque réunion était présidée, en son absence par une ouvrière qu'elle désignait, et avait une école annexée pour les petites filles du quartier. La sollicitude de Mlle Martel pour le bien des ouvrières s'étendait même au temporel. Afin de ménager des moments, elle se chargeait d'aller faire leur provisions dans la ville basse (Elle leur achetait le blé, le faisait moudre et leur rendait le pain tout cuit. On la voyait venir de la ville basse chargée de viande, d'huile, de chandelles et de choses semblables.) et ce qui était bien plus important, de vendre leurs dentelles. Elle s'y entendait, à ce qu'il paraît, parfaitement bien, car elle vendait toujours mieux et plus promptement que les autres. Pour apprécier ce service, il faut connaître la peine qu'ont ces malheureuses ouvrières à se défaire de leur marchandise et l'exploitation dont elles sont souvent l'objet. Aussi Mlle Martel ne manquait-elle jamais de se recommander, chaque fois qu'elle allait au marché pour cette objet, au P. Régis, mort naguère en odeur de sainteté, et qui, de son vivant, pratiquait cette bonne œuvre. Les ouvrières de la ville, voyant les avantages que celle du dehors trouvaient dans ces réunions, demandèrent à en faire partie. Elles ne rentraient chez elles qu'aux heures des réfections et pour le repas de la nuit. Cependant le nombre des Demoiselles allait toujours croissant. La ville fut trop étroite pour leur zèle. Elles se répandaient, le dimanche surtout, dans les villages voisins et réunissaient les personnes du sexe dans une chambre spacieuse, quelque-fois dans une grange, pour leur faire l'instruction, c'était le terme consacré. Elles leur laissaient en partant quelques feuilles détachées du catéchisme et chargeaient celles d'entre elles qui savaient lire d'en faire réciter le contenu aux autres dans les soirées; mais souvent il ne s'en trouvait aucune dans la localité.

C'était un grand chagrin pour les Demoiselles. Elles eurent la pensée de former des institutrices et de se les donner pour auxiliaires. Ce projet fut immédiatement mis à exécution, et l'on vit, peu de temps après, sortir de leur maison un essaim de jeunes institutrices, qui allèrent s'établir, sous la surveillance des curés dans les villages ou hameaux dépourvus d'école. Le pays les appela du nom de Béates.

Les Béates portent un costume religieux. Elles sont sous le patronage et la direction de la supérieure des Demoiselles, qui les place et les déplace à volonté, mais elles ne font pas partie de la congrégation. Leur nom est inscrit, après une épreuve de quatre ou cinq ans, sur un livre qui se conserve à la maison mère. Elles peuvent quitter la société dès qu'elles le veulent, mais elles profitent rarement de cette liberté. Elles doivent aller faire une retraite d'un jour, le premier jeudi de chaque mois et une de huit jours, tous les ans, à l'époque indiquée, dans une maison dépendant de l'institution. On exhorte même les plus jeunes à venir y passer un ou deux mois dans la belle saison, pour se perfectionner dans leur état.

Les nouvelles écoles furent d'autant plus utiles, que les communes de la Haute-Loire sont très étendues. Il en est qui sont formées de cent, cent-vingt et jusqu'à cent-trente agglomérations de maisons (55 à Retournac) éloignées du chef lieu de 8, 9, 10, 11 et jusqu'à 12 kilomètres. L'hiver est d'ailleurs fort rude et fort long; il dure généralement cinq ou six mois, et pendant ce temps le pays est couvert de neige, en sorte que les écoles du chef-lieu ne peuvent être fréquentées que par un petit nombre d'enfants. Celles des Béates en sont comme les succursales.

Mlle Martel mourut peu après l'établissement des institutrices, à l'âge de 28 ans, victime de son zèle. Son œuvre, loin de périr avec elle, fit de jour en jour de nouveaux progrès (6 ans après sa mort, il y avait 70 Demoiselles). Elle gagna bientôt tout le diocèse du Puy et même une partie des diocèses voisins. Elle eut pourtant aussi des moments d'épreuves. L'évêque Arnaud de Béthune, qui l'avait vu naître et l'avait autorisée, fut sur le point de l'interdire, et, ce qui étonnera sans doute, il avait pris cette détermination sur la plainte de quelques ecclésiastiques qui voyaient avec une certaine défiance ces évangélistes d'un nouveau genre. Un de ses grands vicaires l'en détourna. Les successeurs de M. de Béthune, mieux inspirés, n'ont cessé de l'encourager. Celui qui gouverne en ce moment le diocèse (Mgr Morlhon) l'entoure de la sollicitude la plus éclairée, et par de sages mesures l'a notablement perfectionnée et agrandie.

Le nombre des Béates de l'instruction est aujourd'hui de 1 400, sur lesquelles 756 sont établies dans la Haute-Loire. Les autres sont répandues dans le Cantal, le Puy-de-Dôme, la Loire, le Rhône, dans la Saône-et-Loire, etc., et jusque dans la Charente-Inférieure. Les Demoiselles de l'instruction, de leur côté, multiplèrent leurs maisons afin de mieux surveiller les institutrices et de leur faciliter les moyens de faire leurs retraites. Elles y reçoivent des pensionnaires et des caméristes, mais le noviciat des Demoiselles doit toujours se faire au Puy.

Pendant 65 ans, la congrégation n'eut pas de règle écrite. Elle se dirigeait par les traditions dont la supérieure était à la fois la gardienne et l'interprète. M. de Chaumeys, grand vicaire, les recueillit et les fit imprimer vers 1730, de peur qu'elles ne vinssent à s'altérer.

Le noviciat des institutrices dure deux ans. Pendant ce temps, elles doivent s'entretenir à leurs frais. Presque toujours elles le font avec le produit de leur travail, ce qui nuit beaucoup à leurs études. Lorsqu'elles ne peuvent y suffire, la maison leur vient en aide pour le tout ou pour une partie. Généralement elles remboursent cette avance peu à peu, à mesure que leurs modestes revenus le permettent. Du reste, alors comme toujours, leur vie est fort sobre.

La soupe trempée par la maison, quelques fruits, un peu de fromage composent ordinairement le menu de leur repas.

Les Béates, d'après l'esprit de leur institution, ne doivent s'établir que dans les villages et les hameaux. Lorsque les habitants de quelqu'une de ces localités veulent en avoir une, ils s'adressent à la supérieure de l'instruction par l'intermédiaire du curé, et s'ils n'ont pas d'habitation convenable, ils mettent immédiatement la main à l'œuvre. L'un donne le terrain, un autre, quelques pièces de bois, un troisième des pierres, des ferrures, ses bœufs et sa charrette pour le transport des matériaux; les plus pauvres offrent leur bras. La bourse du curé, on le pense bien, est aussi mise à contribution. Souvent, il se charge seul de la construction et conserve la propriété qu'il transmet à ses successeurs. Il est des curés qui en ont fait construire jusqu'à dix. Quelques-unes appartiennent aux Demoiselles, qui en concèdent la jouissance moyennant l'entretien et le paiement des contributions.

La maison de la Béate s'appelle l'assemblée. Quel qu'en soit le propriétaire, elle doit avoir deux pièces au moins, n'être assujettie à aucun passage ni servitude de ce genre et renfermer un modeste mobilier, dont une cloche et une pendule, pour régler les heures, font nécessairement partie.

Lorsque la maison de l'assemblée est prête, deux notables de l'endroit, suivis d'un cheval pour porter les effets, vont prendre la Béate au noviciat. La supérieure leur présente le sujet qu'elle leur destine, lui remet une lettre d'obédience et la recommande à leurs soins. Ils l'emmènent et l'établissent dans la demeure, au milieu de la population joyeuse qui est venue à leur rencontre.

Dès le lendemain, à 7 heures en été, à 8 heures en hiver, la cloche de la Béate se fait entendre. Elle appelle les jeunes filles du village à l'assemblée. Elles arrivent, portant les unes leur livre et leur carreau pour faire de la dentelle; les autres, leur carreau seulement (dans les cantons de St Didier, Monistrol et Montfaucon, la fabrication du ruban a remplacé celle de la dentelle). Chacune en entrant va saluer par un Ave Maria l'image de la Vierge. Elles forment deux groupes séparés. Celui des plus âgées ne s'occupe que de dentelles et d'exercices religieux. Les plus jeunes disent leur leçon par bandes, récitent le catéchisme et font aussi de la dentelle, quelque jeunes qu'elles soient. Le mercredi et le samedi on lit les papiers (manuscrits) et on revoit les leçons de la semaine.

La maison de la Béate est donc à la fois école et ouvroir. Elle est aussi quelquefois salle d'asile. C'est lorsque la Béate a une compagne, ce qui arrive assez fréquemment. L'une des deux réunit les enfants des deux sexes, âgés de moins de six ans.

A dix heures, une des ouvrières sonne la cloche pour avertir les mères de famille qu'il est temps de s'occuper du repas de midi.

A onze heures et demie, même avertissement pour porter le diner aux champs.

On fait ensuite une lecture pieuse, suivie d'un quart-d'heure de silence, et on sort à midi.

A une heure, la classe recommence; mêmes exercices, mêmes avertissements. Les jeunes filles confiées à la garde de la Béate ne la quittent que lorsque la nuit arrive.

Après qu'elle a pris elle-même une de repos ou deux, la cloche se fait entendre de nouveau. Cette fois, c'est pour les mères de familles qui viennent à leur tour travailler dans la maison d'assemblée. Elles se groupent par cinq autour d'un guéridon sur lequel est placé une lampe dont la faible lumière est augmentée par l'interposition de bouteilles de verre blanc pleines d'eau. On dit le chapelet, on chante des cantiques. La Béate fait une lecture, suivie d'une demie-heure de silence, et pendant tout ce temps, le travail continue. La journée finit à onze heures par la prière du soir. L'ordre le plus parfait règne dans ces réunions. On n'y admet ni les nourrices, ni les femmes enceintes, ni les filles qui ont donné du scandale. En être exclue pour ce dernier motif est une grande honte; aussi les exemples sont rares.

Le dimanche, la Béate conduit les jeunes filles à la paroisse, se tient au milieu d'elles pendant les offices et les ramène au village. Après qu'elles ont pris leur repas, elle les réunit de nouveau, leur demande compte de l'instruction qu'elles ont entendue à l'église, leur donne quelques avis et les conduit à la promenade jusqu'au soir. On est ce jour-là plus sévère qu'à l'ordinaire sur l'exactitude. A huit heures, elle les rappelle encore pour faire la prière. Mais si le temps est orageux, si la neige encombre les routes, et que l'on ne puisse aller à la paroisse, les fidèles se réunissent dans la maison d'assemblée et passent une partie de la journée à prier avec la Béate, à écouter ses instructions, à faire le chemin de la croix.

La béate n'est pas seulement institutrice; elle est encore sœur de charité. Dans les courts moments que lui laisse sa principale fonction, elle va visiter les malades, leur porte des consolations, quelques fois des secours, fait exécuter en sa présence ou plutôt exécute elle-même les ordonnances du médecin; elle les dispose surtout à recevoir les derniers sacrements, et, quand le moment est venu, c'est elle qui approprie la maison, qui dresse l'autel sur lequel doit reposer le saint viatique, qui couvre les murs de draps blancs qu'elle a exprès pour cela. (Ces draps ainsi que les chandeliers dorés et les cierges, sont la propriété du village). Il lui est défendu de veiller; elle ne pourrait pas faire sa classe du lendemain, mais elle désigne les personnes qui doivent le faire. Ce sont deux jeunes filles pour une femme et deux femmes mariées pour un homme. S'il y a danger de mort, on l'appelle; elle redouble alors ses soins et ses exhortations; elle reçoit le dernier souffle du mourant, lui ferme les yeux et ne le quitte que pour aller consoler sa famille.

Il en est de même lorsque quelque autre malheur vient affliger la maison. C'est la Béate qui apporte les premières consolations. Elle est l'intermédiaire discret entre le toit de chaume et le château ou le presbytère. Si dans une année malheureuse, un fermier ne peut pas payer sa redevance, c'est à la Béate qu'il s'adresse pour obtenir un adoucissement qui lui est rarement refusé. Il n'est pas, en un mot, de bonne œuvre qui lui soit étrangère. Elle est l'ange du lieu.

Voici maintenant, ce que les habitants font pour la Béate en retour de tant de soins:

On lui donne d'abord huit cartons de grain, environ deux hectolitres, et sa provision de bois, tant pour elle que pour l'assemblée. Les notables de la localité fixent la part contributive de chacun pour le grain et se charge de la recueillir. Quelquefois, ce sont les élèves les plus avancés qui par un soin pieux, vont-elles mêmes faire la collecte et en déposent le produit chez leur institutrice pendant qu'elle est absente.

Dans quelques localités, on ajoute à cette redevance une livre de beurre par élèves ou quelques œufs.

Il lui est défendu de manger chez les habitants, même chez le curé.

Chaque élève admise à l'école, il n'est question que de celles qui apprennent à lire, doit donner 0fr50c par mois.

Outre qu'il y a beaucoup de gratuites, c'est l'article le plus mal payé. Il lui est recommandé de ne pas exiger ses droits avec dureté, et les paysans abusent trop souvent de cette facilité. Pour un grand nombre d'entre elles, cette rétribution ne rapporte pas même 30fr par an. A ce produit elle joignent celui de leur travail, qui n'est guère plus fort. C'est avec ce modique revenu qu'elles doivent se vêtir et vivre toute l'année. On devine sans peine les privations qu'elles s'imposent. Souvent, le curé est obligé de leur venir en aide, et quand il est lui-même à bout de ressources, il s'adresse au premier pasteur du diocèse, dont le secours, comme celui de la patronne de sa cathédrale, n'est jamais invoqué en vain.

Malgré cet état de gêne, il est plusieurs de ces saintes filles, même parmi celles qui sont brevetées, et il y en a un assez grand nombre, qui ont refusé des positions bien meilleures qu'on leur offrait avec l'agrément de la supérieure générale, positions qui leur assuraient un revenu de 400, 500 et même 600fr, avec des droits à une retraite.

D'autres ont d'abord accepté, mais au moment de la séparation, le cœur leur a failli. Comment voulez vous me disait l'une d'elles, que j'aie le courage de quitter mes enfants; je suis au milieu d'elles depuis trente ans? On conservera sans peine que je n'ai eu, moi, celui d'insister.

Cependant la vieillesse arrive, les forces commencent à trahir la bonne volonté de la Béate; sa vue s'affaiblit; elle comprends qu'elle doit céder la place à une de ses compagnes. Elle si courageuse, si active, lorsqu'il est question de solliciter pour les autres, ne sait pas demander pour elle-même; elle s'en va frapper à la porte de l'hospice voisin pour obtenir de mourir parmi les pauvres. Quelques unes sont recueillies dans la maison mère du Puy. D'autres, en petit nombre, rentrent dans leurs familles qui les avaient presque oubliées. Heureuses sont celles qui meurent dans l'exercice de leur saint ministère! On leur rend une partie de soins qu'elles ont donnés, et des mains amies leur ferment les yeux.

Telle est la vie, telle est la fin de la Béate.

Telle est la vie, telle est la fin de la Béate.

L'esquisse que j'en ai tracée n'est que la reproduction de ce qui se passe tous les jours sous les yeux des habitants de la Haute-Loire. J'ai écarté avec soin tous les traits de zèle particulier; je m'en suis tenu aux obligations d'une règle fidèlement remplie. Grace à ces saintes filles, il n'est presque pas de village, de hameau dans le département qui n'ait une institutrice consciencieuse, dévouée, une seconde mère pour les filles de l'endroit, sans qu'il en coûte un centime à l'État, au département, ni même à la commune. Cette admirable institution, que le monde entier nous envierait, s'il la connaissait, fonctionne depuis bientôt deux cents ans avec une régularité toujours croissante. Elle produit un bien immense, et cependant, elle est demeurée jusqu'à ce jour à peu près inconnue au reste de la France. Les habitants du pays eux-mêmes paraissent ne pas en avoir compris tous les avantages, ou plutôt ils en jouissaient comme de la lumière du soleil, comme de l'air pur de leurs montagnes, ne se figurant pas qu'il pût en être autrement. Il a fallu que des hommes venus du dehors, et en particulier l'habile et zélé administrateur qui dirige en ce moment le département, vinssent la leur faire apprécier! Le conseil général, répondant à cette initiative, l'a recommandée, dans sa dernière session, à la bienveillance de l'autorité supérieure, qui s'est empressée d'envoyer un inspecteur général, et sur le rapport de ce haut fonctionnaire, aussi distingué par l'élévation de l'esprit que par celle du caractère, une somme de 3000 fr a été distribuée entre les plus nécessiteuses de ces institutrices du pauvre. Rarement un secours fut aussi mérité et reçu avec autant de reconnaissance. Là ne se borneront pas, il faut l'espérer, les effets de cette haute bienveillance. Étendre les bienfaits d'une œuvre aussi éminemment utile est une pensée digne du Gouvernement qui montre tant de sollicitude pour les intérêts du peuple confié à ses soins.

DUNGLAS,

Recteur de l'Académie de la Haute-Loire

Cette notice date de 1855.

Sœur Anne-Elisabeth dans son livre « Les Béates et les Maisons d'Assemblée » complète: En 1855 M.DUNGLAS constatant le peu de formation des béates, va obtenir du gouvernement la création du « Cours Normal » où les béates vont pouvoir se préparer, aux frais de l'état, au brevet de capacité. Cet homme, dans un temps où les béates commencent à être critiquées, a su reconnaître tout le travail humain qu'elles ont réalisé sur tant d'années et mesuré que jamais l'état n'aurait assez de finances pour les remplacer.

Lorsqu'elles vont être inquiétées par les Inspecteurs d'Académie, certaines béates vont effectivement s'inscrire pour passer le brevet de capacité.

Déclaration de Jules Ferry devant la Chambre des Députés (18 Mars 1879); je résume, il reproche principalement 4 choses:

- 1) Les béates sont trop vieilles et vont de villages en villages
- 2) Elles n'ont pas fait de déclaration d'ouverture
- 3) Elles n'ont pas de diplômes
- 4) Elles ne tiennent pas des écoles mais des ouvroirs.

L'inspecteur P.Leyssenne recense à ce moment-là 777 béates dont 669 congréganistes et 108 laïques.

En consultant tous ces rapports d'inspection au Archives Départementales de la Haute-Loire, hameaux par hameaux (et j'ai à ce jour recensé 1400 hameaux ou villages) je peux conclure qu'il y a une différence entre les béates congréganistes (qui dépendent d'une congrégation) de loin les plus nombreuses (90% des béates) et les béates laïques.

- 1) **Elles sont trop vieilles?** Oui, beaucoup d'entre elles ont au-dessus de 35ans. Celles qui sont laïques par contre ont souvent autour de 20-25 ans
- 2) **Elles vont de villages en villages?** Oui, déplacées par la supérieure générale rarement d'elles-mêmes.
- 3) **Elles n'ont pas fait de déclaration d'ouverture?** C'est assez exact pour les laïques, mais ce n'est pas exact pour les congréganistes sauf parfois pour celles qui ont plus de 70 ans.
- 4) **Elles n'ont pas de diplômes?** C'est souvent vrai pour les laïques mais pratiquement toutes les « sœurs » ont leur lettre d'Obédience qui à l'époque tient lieu de diplôme (Ordonnance royale du 25 Janvier 1843)
- 5) **Oui, on fait beaucoup de dentelles à l'assemblée.** Mais il ne faut pas oublier que c'est le principal gagne-pain de ces populations pauvres.

Dès 1890 certaines sont déclarées « écoles clandestines » et les béates doivent payer des amendes. L'histoire, la situation géographique des hameaux, des villages avaient fait d'elles des institutrices et l'histoire à ce moment-là va les renvoyer à leur vocation première: le salut des âmes. Elles redeviennent des catéchistes.

A Retournac, comme dans toutes les autres communes de Haute-Loire, il y avait des Béates dans de nombreux hameaux:

- | | | | |
|---------------|-----------------|--------------|----------------|
| • Artites | • La Bastide | • Le Corset | • Retournaguet |
| • Chanoux | • La Brousse | • Le Mazel | • Sagnes |
| • Charrées | • Lachamps | • Le Pédible | • Saint Ignac |
| • Chenebeyres | • La Chazotte | • Lingoustre | • Sarlanges |
| • Jussac | • Le Chambonnet | • Préaux | • Vousse |

Sœur Anne-Elisabeth recense une béate dans 20 hameaux de la commune.

Voici un aperçu d'ensemble concernant Retournac dans le contexte de cette fin du 19^{ème} siècle.

Courrier en date du 19 Novembre 1880 (ADHL1T298) de l'instituteur public de Retournac à Monsieur l'Inspecteur:

« Avant de vous retourner les renseignements demandés, j'ai voulu attendre que toutes les béates se fussent présentées; la dernière n'est venue qu'avant-hier. Voici les déclarations qui ont été faites dans la commune par l'intermédiaire des quatre instituteurs publics.

Par Monsieur FAYOLLE de Sarlanges

1 Mademoiselle TIOLLÈRE Marie, institutrice à Sarlanges

Par Monsieur FRAYSSE de Retournaguet

2 Mademoiselle LIOGIER Colombe, institutrice à Chenebeyres

3 Mademoiselle REY Antoinette, institutrice à Sagnes

Par Monsieur VIDIL du Corset

4 Mademoiselle TOURTON Marie, institutrice à Artites

5 Mademoiselle JOUBERT Marguerite, institutrice au Corset

Par moi

6 Mademoiselle EYMARON Élisabeth, institutrice à Jussac

7 Mademoiselle DURAND Philomène, institutrice à Vousse

8 Mademoiselle SOULIER Jeanne, institutrice au Chambonnet

9 Mademoiselle FAYOLLE Eugénie, institutrice à Saint Ignac

10 Mademoiselle CHARITAS Sophie, institutrice à La Bastide

11 Mademoiselle MAREY Marie, institutrice à Charrées

12 Mademoiselle DELAIGUE Jeanne-Marie, institutrice au Pédible

13 Mademoiselle GIRARD Marie, institutrice à Ollier-La Brousse

Aussitôt que les récépissés envoyés par Monsieur le Sous-Préfet et le Procureur de la République seront arrivés, le Maire fera partir toutes les pièces exigées à la Préfecture. Manque Le Mazel- Surret »

Ce courrier du **19 Nov 1880** de l'instituteur de Retournac transcrit par Sœur Anne-Elisabeth dans son livre nous apprend:

1. Qu'il y aurait **4 écoles publiques** à Retournac
 1. Le Bourg
 2. Sarlanges
 3. Retournaguet
 4. Le Corset
2. Qu'il y a encore **14 béates** en activité sur la commune de Retournac
3. Que les béates de Chanoux, Lachamps, La Chazotte, Lingoustre, Préaux et Retournaguet ne semblent plus en activité en 1880. Pour Lingoustre, il doit s'agir d'un oubli car il y a une béate au recensement de 1881 et cette même béate est en poste lors d'une inspection le 13 Février 1882

Courrier du **3 Nov 1880** de l'instituteur de Retournaguet « Monsieur l'Inspecteur, Conformément à votre circulaire en date du 20 Octobre, je me suis fait un devoir et un plaisir de me rendre dans les villages de ma section où sont établies des assemblées. Je dois vous dire immédiatement que le village de Chanebères étant de ma section j'ai cru devoir trouver la béate de cet endroit et quoi que je n'en ai pas reçu de paquet à son adresse, je lui ai fait les mêmes observations qu'à celle de Sagnes et du **Chambonnet**. Toutes les trois se sont empressées de signer la déclaration que j'ai chez moi. Ni l'une ni l'autre n'ont en ce moment ni leur extrait de naissance, ni leur lettre d'obédience; en conséquence, Monsieur l'Inspecteur il vous restera à les réclamer aux mairies..... »

ADHL 2 Z 287, en date du **29 Octobre 1881** « Le 29 du mois d'Octobre 1881, s'est présentée devant nous, Maire de la commune de Retournac, Mlle EYMARON Élisabeth née le 12 Octobre 1840 à La Chazotte commune de Retournac laquelle nous a déclaré conformément à l'article 27 de la loi du 15 Mars 1850, avoir l'intention d'ouvrir une école libre dans cette commune au village de Sarlanges commune de Retournac. Mlle EYMARON Élisabeth a déclaré en outre avoir successivement habité depuis 10 ans les communes ci-après désignées où elle a exercé les professions suivantes: Institutrice à la Bâtie commune de Saint Sigolène de 1870 à 1879, à Jussac commune de Retournac de 1879 à 1881... »

ADHL 2 Z 287, en date du **18 Novembre 1881** « Le 18 du mois de Novembre 1881, s'est présentée devant nous, Maire de la commune de Retournac, Mlle CHAMBON Marie née le 31 Mai 1833 à Veyrines (Saint Julien du Pinet) laquelle nous a déclaré avoir l'intention d'ouvrir une école libre dans cette commune au village de **Saint Ignac**. Mlle CHAMBON Marie a déclaré en outre avoir successivement habité depuis 10 ans les communes ci-après désignées où elle a exercé les professions suivantes: Institutrice à Saint Ignac, commune de Retournac de 1871 à 1877, au Pédible de 1877 à 1880 et de 1880 à 1881 à Saint Ignac.

ADHL 2 Z 287, en date du **25 Novembre 1881** « Le 25 du mois de Novembre 1881, s'est présentée devant nous, Maire de la commune de Retournac, Mlle CRÉPON Marie-Hortense-Léonie, née le 6 Juin 1841 à Roche en Régnier, canton de Vorey, Haute Loire, laquelle nous a déclaré avoir l'intention d'ouvrir une école libre de filles au village de **Sarlanges** en cette commune, conformément à l'article 27 de la loi du 15 mars 1850. Mlle CRÉPON nous a délivré et présenté un Brevet de Capacité de Deuxième Ordre délivré par la Commission d'examen dans les 1^{er} et 2^{ème} sessions de 1881 (Certificat constituant son Brevet de l'Inspecteur d'Académie)....»

ADHL 1 T 828 le **22 Mai 1882** « Le Maire à Monsieur le Préfet: En réponse à cette lettre du 7 courant, j'ai l'honneur de vous exposer que les habitants de **Charrées**, en majeure partie ne veulent consentir à céder leur maison d'école dite de béate de leur village. Ils font observer que (...) le local ne pourrait que servir à une institutrice: pour un instituteur il ne serait pas suffisant »

Courrier du 2 Janvier **1891** de l'inspecteur Primaire à Monsieur l'Inspecteur d'Académie au Puy: « Conformément aux instructions contenues dans votre note du 16 Décembre, je me suis rendu le 30 Décembre dernier à **Artites et à Saint Ignac** commune de Retournac, où des écoles clandestines vous étaient signalées. J'ai en effet trouvé dans ces deux villages des écoles tenues par des dames qui n'ont point de brevet de capacité légal et n'ont point fait la déclaration prescrite par l'article 37 de la loi du 30 Octobre 1886. J'ai dressé de cette contravention les procès-verbaux que je vous remets sous ce pli, afin que, si vous le jugez à propos, vous puissiez les transmettre à qui de droit. J'ai saisi dans chaque école un cahier que je joins au procès-verbal. Procès verbal du 16 Décembre 1890: Mademoiselle ARTITE, Fille de l'Instruction est condamnée à 50 Francs d'amende pour ouverture et tenue illégale d'école à Saint Ignac, commune de Retournac où il y a de 40 à 50 enfants.»

ADHL 162.O.IV du **10 Février 1904**, l'Inspecteur d'Académie de la Haute-Loire à Monsieur le Préfet de Haute-Loire: « Les baux des écoles de **Sarlanges** (Retournac) expirent, celui de l'école de garçons le 31 Août 1906. Or l'installation de ces deux écoles est si défectueuse qu'il serait regrettable que les baux fussent renouvelés. Il n'y a ni cour ni préau. Les cabinets sont très mal installés. Les salles de classe sont obscures, mal aérées, difficilement accessibles. Les logements sont à peine habitables. L'humidité pénètre de partout. Des réparations avaient été promises lors du renouvellement des baux, elles n'ont été faites qu'en très minime partie. Aucune réparation ne serait d'ailleurs suffisante pour donner une installation convenable. Il est donc nécessaire que la commune de Retournac mette à profit les deux années qu'elle a devant elle, pour prévoir la construction d'un groupe scolaire à Sarlanges.... »

ADHL 162.O.IV du **16 Décembre 1904**, l'Inspecteur d'Académie de la Haute-Loire à Monsieur le Préfet de Haute-Loire: « J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint les plans et devis de la construction d'un groupe scolaire à **Sarlanges**, commune de Retournac. Une première question se pose: celle de l'emplacement. La municipalité de Retournac propose le communal de la Gardette, alléguant, dit la note de l'architecte, l'impossibilité d'acquérir un emplacement dans le village même de Sarlanges et les grands avantages qu'offre le communal de la Gardette..... »

ADHL 1 T 298 Courrier du **11 Avril 1909** de « Monsieur l'Inspecteur, Par l'intermédiaire de la Sous-Préfecture, j'ai reçu hier avec le plus grand plaisir la nouvelle que vous me confirmez aujourd'hui, de la création des écoles de **Sagnes et du Pédible**. Je ne crois pas que dans les deux villages précités, l'on puisse emprunter des maisons d'assemblée, mais qu'il faudra au contraire recourir à des locations. Je suis d'avis cependant que ces écoles soient installées le plus tôt possible, au plus tard à la rentrée de Septembre.»

ADHL 1 T 298 Courrier du **11 Mai 1909** de L'inspecteur Primaire d'Yssingeaux à Monsieur l'Inspecteur d'Académie au Puy « J'ai l'honneur de vous informer qu'au reçu de votre lettre concernant les nouvelles créations d'écoles, j'ai écrit à Monsieur le Maire de Retournac pour lui demander quelles mesures il comptait prendre en vue de la prochaine installation des écoles de **Sagnes et du Pédible**. Monsieur le Maire ne pense pas que l'on puisse utiliser les maisons d'assemblée de ces villages. Il devra très probablement recourir à des locations d'immeubles, mais de toute façon, Monsieur le Maire est d'avis que ces écoles soient installées le plus tôt possible, au plus tard à la rentrée d'Octobre. Je me rendrai incessamment à Sagnes et au Pédible, pour visiter avec Monsieur le Maire, les locaux susceptibles d'être loués. »

ADHL 1 T 828, courrier en date du **4 Mai 1913** de l'Inspecteur Primaire d'Yssingeaux à Monsieur l'Inspecteur d'Académie au Puy « J'ai l'honneur de vous retourner la délibération ci-jointe par laquelle le Conseil Municipal de Retournac se propose de faire construire une école mixte au hameau de **Sagnes**. L'école de Sagnes est actuellement installée dans une vieille maison d'assemblée qui tombe en ruine; la salle de classe est très exigüe et très mal éclairée; les poutres qui soutiennent le plafond ne paraissent pas très solides et constituent un danger permanent pour la sécurité des élèves; il n'y a ni cour, ni préau, ni logement pour la maîtresse. C'est une des écoles les plus mal installées du département. »

ADHL 1 T 828 en date du **17 Janvier 1914** de L'inspecteur Primaire d'Yssingeaux à Monsieur l'Inspecteur d'Académie au Puy « J'ai l'honneur de vous communiquer la lettre ci-jointe de Monsieur le Maire de Retournac. Il est exact en effet que l'école de **Sagnes**, installée dans une vieille maison d'assemblée, menace ruine depuis longtemps. En faisant évacuer ce bâtiment, Monsieur le Maire a agi fort sagement surtout au moment où le poids de la neige amoncelée sur la toiture menaçait de la faire écrouler. »

ADHL 1 T 828 le **26 Septembre 1915** « Le Maire de la commune de Retournac soussigné à l'honneur d'informer Monsieur l'Inspecteur d'Académie que la salle de la béate de **Charrées**, nécessiterait beaucoup de frais pour un local provisoire. Si toutefois les deux institutrices voulaient céder une chambre pour la 2^{ème} classe on pourrait trouver un logement dans Charrées. Au cas où cela ne pourrait avoir lieu, j'ai l'honneur de vous proposer l'ancienne maison Ollier qui a déjà servi de local aux institutrices, cette dernière avec un seul badigeon serait toute prête. Il est bien entendu que cela ne serait que provisoire jusqu'à ce que la maison d'école de Charrées fût envisagée pour les deux classes»

Sources: «Les Béates et les Maisons d'Assemblée» de Sœur Anne-Elisabeth, communauté des diaconesses de Reully

« La Béate et la maison d'Assemblée

Lorsque l'on dit « BÉATE », il faut aussitôt ajouter « ASSEMBLÉE », car l'une ne va pas sans l'autre, du moins après la Révolution française de 1789.

- ❖ Le mot « BÉATE » concerne les personnes, des femmes.
- ❖ Le mot « ASSEMBLÉE » maison d'assemblée ou maison de la béate, concerne leur lieu de vie

Les béates ne sont pas des religieuses, elles relèvent cependant de la Congrégation des Demoiselles de l'Instruction du Puy, pour la grande majorité d'entre elles.

Certaines, en particulier dans les cantons de Saugues et de Craponne sont rattachées soit au Tiers Ordre de Notre Dame du Carmel soit au Tiers Ordre de Saint Dominique.

Un rapide historique:

Anne-Marie MARTEL, fille du procureur Martel est née au Puy en Velay en 1644.

En 1665, l'abbé TRONSON, directeur du séminaire du Puy-en-Velay demande à Anne-Marie Martel alors âgée de 21 ans, d'enseigner le catéchisme d'abord aux malades de l'hôpital Saint Nicolas d'Aiguilhe, puis aux femmes et aux jeunes filles du faubourg Saint Laurent et enfin aux assemblées de dentellières très nombreuses à l'époque.

Très vite Anne-Marie Martel est rejointe par d'autres jeunes filles de la bonne société du Puy-en-Velay et ce ministère s'étend alors aux campagnes environnantes.

De ce germe va naître:

- ❖ D'une part la **Communauté des Demoiselles de l'Instruction** qui sont des religieuses à part entière, communauté qui a été dissoute, comme toutes les communautés enseignantes en 1905 avec les lois de séparation de l'Église et de l'État et qui va être refondée en 1920 par Mère Thérésine sous le nom de **Sœurs de l'Enfant Jésus**, communauté qui existe toujours à travers le monde.
- ❖ D'autre part vont naître les **Filles de l'Instruction** qui comme je l'ai dit ne sont pas des religieuses, et que l'on va appeler « **BÉATES** ». On ne sait pas d'où vient ce nom et on ne sait pas non plus à partir de quelle date on les a nommées ainsi. Il semble que ce soit seulement au XIX^{ème} siècle. Le cadastre de 1830 de Tence mentionne une « maison des petites béates »!
- ❖ Les béates, les filles de l'Instruction seront, elles aussi, refondées par la même sœur en 1920 sous le nom de « petites sœurs des campagnes »

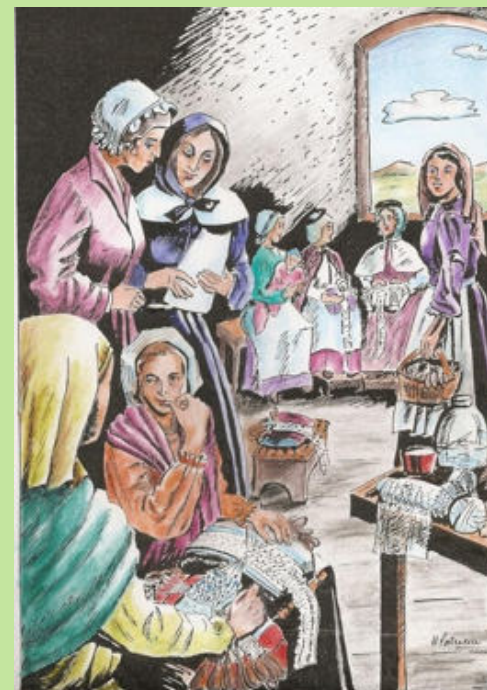
Anne-Marie Martel meurt en **1673** à 29 ans.

L'œuvre est née et pendant 300 ans cette œuvre va poursuivre sa route.

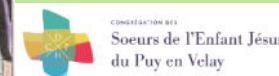
Dans la fondation de ces deux branches le souci premier est: le salut des âmes.

Donc a va à l'hôpital auprès des mourants, dans les ateliers de dentelières où il y a des milliers de fillettes, de jeunes filles et de femmes, lieu privilégié dirait-on aujourd'hui « d'évangélisation » et puis dans les campagnes auprès des pauvres.

Car quand on parle des béates il ne faut jamais oublier ce rôle premier de fondation: le souci de l'âme, de l'être humain dans ce qu'il a de plus précieux.



Source
photographique:



Je ne vais parler que des **béates**, laissant de côté la communauté des sœurs, et me situer seulement après la Révolution française de 1789 parce que c'était un peu différent avant cette période de l'histoire française.

Les béates sont originaires des hameaux, des villages.

Elles sont formées pendant 2 ans au noviciat de la maison mère des Demoiselles de l'Instruction au Puy (à partir de 1860 ce sera pendant 3 ans) où on leur apprend à lire pour être capable de déchiffrer les livres de prières, le livre de catéchisme, certains écrits dont la vie de Saint François Régis considéré comme l'apôtre du Velay, certains sermons dont ceux de Massillon de 1757...

On leur apprend à **écrire** et elles en auront besoin pour aider les paysans dans leurs démêlés avec les notaires, avec les gens de loi. On leur apprend les rudiments du calcul ce qui les aidera lorsqu'elles deviendront l'intermédiaire entre « la leveuse » et les femmes qui fabriquent les dentelles et les colporteurs qui viennent acheter leur travail.

Elles reviennent ensuite régulièrement au Puy-en-Velay pour une semaine de retraite spirituelle par an.

Les béates sont l'âme du village:

Elles réunissent à l'assemblée les enfants, garçons et filles, dans la journée pour apprendre à lire, à écrire et à compter et le soir les fillettes, les jeunes filles et les femmes viennent fabriquer de la dentelle qui est l'industrie faisant vivre les campagnes. On pourrait parler longuement de la dentelle du Puy et du rôle capital joué par les béates à ce sujet, puisque toutes les fillettes apprennent à l'assemblée, le carreau. En 1780, on note que l'industrie de la dentelle employait 80 000 ouvrières dans le bassin ponot.

Les béates soignent les malades et assistent les mourants.

Et lorsque la neige rend les chemins impraticables pour rejoindre l'Église, c'est à l'assemblée que tout le monde se réunit pour les lectures pieuses et la prière, pour la récitation du chapelet ou le mois de Marie-le mois de Mai.

La maison d'assemblée:

Lorsqu'un village, un hameau souhaitait une béate, il fallait l'accueillir, construire une maison et la meubler (souvent sommairement). Ensuite, il fallait en faire la demande à la supérieure de la communauté des Demoiselles de l'Instruction au Puy-en-Velay. Celle-ci s'informait, souvent auprès des curés venus en recollection (nb: retraite spirituelle), pour s'assurer que le village était prêt à assurer le minimum vital à la béate (nourriture et bois de chauffage). Lorsque la supérieure avait donné l'accord, on partait chercher la béate avec la charrette à cheval.

Il y a bien sûr des exceptions, mais de fond l'assemblée **appartient au village**. Je rencontre encore aujourd'hui des personnes âgées qui me disent « je suis ayant droit ». Actuellement, certaines communes rachètent le bâtiment et en assurent la restauration, ce qui permet de conserver une part de ce petit patrimoine.

Le plus souvent l'assemblée est construite sur le **coudert**, le communal, de même que le four banal (four à pain), le bachat (le bassin), le lavoir quand la source captée est assez abondante, le travail (le métier à ferrer) et la croix. Il y a quelquefois dans les villages les plus riches, un moulin à céréales et un puits. C'est un ensemble fréquent qui constitue le cœur du village, du hameau.

A l'intérieur de la maison d'assemblée:

En bas, la salle de classe avec quelques bancs rudimentaires, parfois quelques tables, une horloge pour sonner la cloche à la bonne heure, un autel avec des statues, des chandeliers, des vases...et toujours sur les murs un chemin de croix, un crucifix qui vont être bénis à l'ouverture de la maison d'assemblée.

A l'étage, le logement de la béate: un lit placard, une table, une chaise, un vaisselier des plus sommaire ou un placard, un petit réchaud à bois pour faire à manger, une étagère pour les livres pieux.

Cet ensemble est parfois inversé: le logement de la béate en bas, on entre alors dans un couloir avec une cloison en bois, au fond duquel se trouve l'escalier qui mène à l'étage dans la salle de classe.

C'est pauvre, très pauvre, rudimentaire.

Il y a parfois sur la façade de la maison d'assemblée une niche pour une statue: une Vierge, un saint. Mais de l'extérieur ce qui caractérise la maison d'assemblée c'est:

La cloche

Elle est soit sur le toit, soit accrochée à la façade, soit au pignon Est.

À 7 heures en été et à 8 heures en hiver, la cloche appelait les enfants du village. Ils arrivaient avec leur livre de prières quand ils en avaient un et leur carreau. Après un Ave Maria le travail de la dentelle alternait avec un peu de lecture, d'écriture, parfois de calcul.

À 10 heures la cloche « alertait » les mères de famille leur annonçant qu'il était temps de s'occuper du repas de midi.

A 11 heures et même avertissement pour porter le diner aux champs

À midi chacun regagnait sa maison et la classe reprenait dès 13 heures, jusqu'à la nuit.

Le repas du soir achevé, la cloche tintait à nouveau pour annoncer la veillée. Les mères de famille et les filles plus âgées venaient à leur tour à la maison d'assemblée pour travailler la dentelle.

De 1665 à 1830 environ, les béates ont vécu et fait vivre les hameaux et les villages de Haute-Loire et au-delà.

Dans les « Annales de la Société d'agriculture » de 1854 on note 1100 béates, sur lesquelles 756 sont en Haute-Loire. Les autres sont répandues dans le Cantal, le Puy-de-Dôme, la Loire, le Rhône, la Saône et Loire etc.. et jusque dans la Charente Inférieure.

Le Déclin:

L'ordonnance du 23 Juin 1836 dispose que pour avoir le droit de tenir une école primaire de filles, il faut avoir obtenu le brevet de capacité (sauf le cas prévu à l'article 13 et qui de fait concerne les béates) et avoir une autorisation pour un lieu déterminé.

Jusqu'aux lois de Jules Ferry, la lettre d'Obédience délivrée par la supérieure des Demoiselles de l'Instruction donnait l'autorisation d'enseigner et remplaçait le brevet de capacité.

Article de 1978 d'Auguste Rivet dans la Revue d'histoire de l'Eglise de France intitulé «Des « ministres » laïques au XIXème siècle ? Les Béates de la Haute-Loire »

<< Légende noire, légende dorée. Les propagateurs de l'enseignement obligatoire, puis de l'enseignement laïc, mettent en cause, à partir de 1840, le rôle des Béates. Les rapports des inspecteurs d'Académie et des inspecteurs primaires contiennent, depuis 1833, tantôt des éloges mesurés et tantôt des réserves sévères. En 1879, Jules Ferry le prend de haut avec « ces prétendues écoles de filles » qui entretiennent l'ignorance. Depuis lors, chaque année, les rapports du préfet et de l'inspecteur d'Académie au conseil général insistent sur la nécessité de faire disparaître ces fausses institutrices qu'ils vont jusqu'à accuser de favoriser le fanatisme et l'immoralité.

Les adversaires des Béates les attaquent dans leur rôle d'enseignantes et les y déclarent insuffisantes ; les moins malveillants considèrent qu'elles ont pu être utiles tant que l'enseignement primaire n'était pas répandu, mais qu'elles deviennent nuisibles au fur et à mesure que se créent des écoles de hameaux dont elles empêchent ou gênent l'ouverture.

Les catholiques répondent en multipliant articles et brochures : mal à l'aise pour nier la médiocrité de l'enseignement donné par les Béates, ils glorifient leurs actions charitables et leur rôle religieux.

Prises dans la grande querelle laïque de la fin du XIXe siècle et des premières années du XXe siècle, les Béates ne cessent de perdre en nombre et en influence. En 1940-1941, l'évêché, la préfecture et les intellectuels locaux les redécouvrent : « C'est grâce à elles que notre pays a conservé son usage séculaire, écrit curieusement Auguste Priouret, alors avoué au Puy. C'est parce qu'elles étaient là il y a 40 ans que nous retrouvons, encore chaudes sous la cendre, nos grandes traditions paysannes ». N'ont-elles pas été, ne peuvent-elles pas redevenir capables de maintenir la vie spirituelle et sociale dans des campagnes en train de se dépeupler ? L'évêque veut reconstituer l'institution sous la forme des « Petites Sœurs des campagnes ». Ces intentions sont sans lendemain, mais un mouvement de curiosité attendrie pousse depuis quelques années des amateurs du passé et de la nature à restaurer d'anciennes « assemblées » et, appuyés sur la littérature apologétique du XIXe siècle, à nous décrire les Béates comme des modèles de simplicité et de charité évangéliques, et des parangons de rustiques vertus .

Suppôts de l'ignorance et du fanatisme ? ou messagères de religion et de civilisation ? Auxiliaires des basses œuvres de la création ou dispensatrices de bienfaits pour les esprits, les âmes et les corps ?

2. Un statut ambigu : ni congrégation ni confrérie

Leur nom lui-même est équivoque. Saint-Simon, que cite Littré, l'emploie ici pour une sainte mystique, là pour un évêque hypocrite ; dans une lettre de 1874 que l'évêque Lebreton leur adresse, il ne les appelle que « pieuses institutrices de l'Instruction de l'Enfant Jésus » ; un rapport de l'inspecteur primaire de 1835-1836 les traite de « Béates ou roubiaques » ; ce dernier mot est extrêmement péjoratif et veut désigner, dans la langue du pays, une personne bornée, mesquine et bigote. Lorsque on veut leur faire honneur, on les appelle « les Sœurs ». Toutes ces indications, fragmentaires, sont pleines d'ambiguïté que ne lève pas un examen plus attentif de leur statut et de leurs activités.

Ce ne sont pas des religieuses ; elles dépendent pourtant d'une congrégation ; elles ne sont pas érigées en confrérie ; elles sont soumises à l'évêque et aux curés, mais les habitants des villages où elles résident ont des droits sur elles.

Elles ne prononcent pas de vœux. En 1851, le recteur de la Haute-Loire s'explique très clairement et très complètement : « La Congrégation de l'Instruction de l'Enfant Jésus se compose de deux catégories bien distinctes, les Demoiselles de l'Instruction auxquelles s'applique l'Ordonnance royale du 24 janvier 1843, et les Filles de l'Instruction de l'Enfant Jésus. Ces dernières sont sous le patronage de la Congrégation mais n'en font point partie ».

Presque toutes relèvent de cette congrégation qui s'est fait, dès l'origine, une spécialité de leur formation : cependant quelques Béates isolées sont rattachées à d'autres congrégations (les Dominicaines et les Franciscaines) u. A Saugues, il existe en 1907 des Béates qui font partie du « Tiers-Ordre » du Mont-Carmel ; elles ne prononcent pas de vœux, ne font pas de noviciat et vivent séparément : « Elles prennent le costume des Béates à la suite d'une cérémonie religieuse et quittent le costume bien des fois pour se marier ». C'est une des seules fois où je trouve mention d'une prise de voile. Pour la plupart d'entre elles, le rôle majeur de la congrégation de l'Instruction est affirmé

par tous les documents : la maison-mère du Puy les reçoit chaque année pour une retraite annuelle ; en 1874 une maison de retraite est ouverte à Yssingeaux pour les Béates âgées. La même année, l'évêque leur adresse une lettre dans laquelle il leur rappelle « le devoir élémentaire, l'obligation rigoureuse de la soumission, de l'obéissance aux Religieuses de l'Instruction, vos mères, chargées de présider à vos placements et déplacements » : le chef du diocèse voudrait que les supérieures assurent par de plus fréquentes visites une meilleure surveillance des Béates trop isolées. .

Car l'évêque entend bien ne pas renoncer à ses prérogatives : Auguste Lebreton, à qui le diocèse du Puy est confié depuis 1865, est un prélat autoritaire et populaire, qui mène son clergé avec fermeté et même rudesse, et ses fidèles avec une familière affection ; il ne fréquente ni les salons ni les bureaux et il a soin, tant que la maladie ne le paralyse pas, d'être proche de tous ses diocésains. Dans sa lettre de 1874, il donne aux Béates des instructions très précises ; il leur rappelle, entre autres, le devoir de discrétion avec les curés dont, d'après le préfet, elles doivent exclusivement recevoir les directives; l'évêque ne veut pas les voir fréquenter trop assidûment les presbytères et devenir les confidentes ou les servantes du curé.

En principe, elles sont nommées et transférées par une décision de la supérieure de Y Instruction. Souvent, l'appel et le renvoi dépendent des ecclésiastiques et des habitants. L'installation, les obligations, les ressources de la Béate ne sont pas fixées ; tout est à la discrétion des usagers : « Les parents leur donnent des pommes de terre, du beurre, du lait et quelques piécettes ». « Les paroisses fournissaient le local modeste que tout le monde connaît : deux pièces, une petite pour le logement particulier de la Béate, et l'autre, plus grande, servant à la fois d'école, d'ouvrier et quelquefois de salle d'asile, et même d'hôpital. Les habitants assurent à la pauvre fille 8 cartons de grains (environ 2 hectolitres) et sa provision de bois. Dans certaines localités, on ajoute une livre de beurre par élève et quelques œufs. Chaque élève doit donner 50 centimes par mois, mais ceux qui ne payent pas ne sont pas renvoyés pour cela. Ce casuel ne revient pas pour bien des Béates à 30 francs par mois ». « Les habitants choisissent parmi leurs compatriotes une jeune fille possédant une instruction suffisante » (Riotord). A Solignac ils prennent l'initiative « d'aller chercher une simple fille de la paroisse voisine où elle se retire pour raison de santé après avoir passé quelques années à Y Instruction ». A Monistrol d'Allier, elles sont « payées et logées par des particuliers ». Un peu partout, « la maison, que distingue le clocher du toit, a généralement été construite et entretenue par les bouirrados, sortes de coopératives de toutes les familles du village » .

3. Les fonctions des Béates

L'enseignement

Bien que non codifié, le statut des Béates est fixé dans quelques textes normatifs. Aucun d'entre eux ne définit, sauf négativement par quelques interdictions, les tâches qui leur incombent ; nous en sommes réduits à des documents descriptifs qui constatent des situations, sans nous dire si elles correspondent aux buts recherchés par l'institution. ,

Tout a commencé au xvne siècle par le catéchisme et par la dentelle, donc par une activité religieuse et par un rôle économique qui, à destination éducative, ont naturellement, et sans doute très tôt, mais dans une mesure variable avec le caractère des Béates et les dispositions des habitants, entraîné des fonctions plus larges et plus confuses.

Tous les documents citent l'enseignement de la dentelle comme l'une des activités principales des Béates : « Cette institution s'adapte parfaitement à l'état sédentaire qu'exige le travail de la dentelle ». Soixante ans après, l'inspecteur d'Académie estime que « les Béates apprennent très convenablement la dentelle. En 1911, un notable anticlérical est plus sévère : « Le besoin où les Béates étaient de subvenir elles-mêmes à leurs besoins et parfois aussi leur ignorance leur firent délaissier l'école pour la dentelle dont elles tiraient leurs principales ressources ». La dentelle à la main, travaillée au carreau, est dans le Velay du xixe siècle, pour les femmes et les filles de la campagne, dont elles remplissent les temps morts de la veillée ou de l'hiver, une ressource nécessaire qui exige plus de dextérité que d'attention, une fois acquis les mécanismes élémentaires, et une occupation, par conséquent compatible avec toutes les formes de conversation. Aussi, le couvige, réunion des dentellières sur la place du village ou dans la maison de la Béate, est-il un centre de vie sociale où aboutissent les nouvelles et d'où partent les commérages, j'y reviendrai tout à l'heure. On comprend que les autorités ecclésiastiques s'y soient très tôt intéressées et se soient efforcées de placer ces assemblées sous le contrôle de personnes sûres.

Certaines Béates ne semblent pas se borner à cette sorte d'apprentissage. Elles se font contremaîtresses et courtières : elles groupent des jeunes filles qui apprennent et des femmes qui fabriquent ; alors, la Béate est à la tête d'un « véritable ouvroir ». On trouve chez elle « jeunes et vieux pour faire de la dentelle ». Pour les fabricants qui fournissent les dessins et la matière première, et qui écoulent les pièces finies, il est commode d'utiliser la Béate comme dépositaire, transitaire et surveillante, elle devient une leveuse. Il n'est pas certain ni probable que ce passage du rôle d'institutrice à celui de chef d'équipe ait été général. La Béate est catéchiste : c'est vrai du début à la fin. Le maire de Présailles écrit dès 1832 que les Béates ont « à apprendre le catéchisme aux enfants des villages », et une pétition des habitants d'un hameau de Chamalières prend la défense, en 1887, « d'une fille chargée par nous d'enseigner à nos enfants la doctrine chrétienne ». Lorsque les Béates commencent à disparaître, le catéchisme reste l'une de leurs dernières attributions; en 1911 un commissaire de police envoyé dans une assemblée trouve la Béate avec un catéchisme ouvert devant elle et quelques enfants autour d'elle.

Dans l'esprit des auteurs de la Loi de Séparation, il n'est pas question d'empêcher les Béates de faire le catéchisme, mais, pendant deux siècles, elles ont été les seules à tenir école dans les hameaux, et lorsque leurs habitudes se rencontrent avec le désir des habitants, elles enseignent presque toujours la lecture, souvent un peu d'écriture et parfois un peu de calcul aux filles et même aux garçons. Les fonctionnaires de l'Instruction publique se font de plus en plus sévères à l'égard de la qualité de cet enseignement : « Les enfants qui sortent de leurs mains, écrit l'inspecteur d'Académie en 1897, sont aisément reconnaissables à leur écriture informe, à leur lecture inintelligente, à la difficulté qu'ils éprouvent à apprendre et surtout à comprendre ». Dans la première moitié du XIXe siècle, il arrive aux « grandes personnes » de profiter des instructions que la Sœur fait aux enfants. Quand elles ne sont pas capables de mieux, ou quand personne ne leur demande plus, elles tiennent garderie pour les enfants pendant que les parents travaillent aux champs. Les plus avisées ou les plus zélées se préoccupent d'assurer l'avenir de leurs meilleures pupilles et d'augmenter la fréquentation des écoles congréganistes : « Lorsque les filles ont fait la première communion elles sont envoyées par les Béates pendant 2 ou 3 hivers dans les pensionnats libres les plus voisins » ; « les Béates sont les agents recruteurs dévoués et infatigables des pensionnats congréganistes ».

La dévotion

Bien que destinée aux plus jeunes, la Béate touche à tous si elle le veut.

Tient-elle une sorte de relais paroissial, d'annexé de la cure, de chapelle secondaire ? est-elle pour le curé une auxiliaire à plein temps ?

Naturellement, avec le catéchisme, elle fait apprendre et réciter les prières; c'est encore de l'instruction, bien que la récitation de prières soit déjà un exercice de piété. Mais les Béates vont plus loin : elles accompagnent les enfants à la messe, besogne de surveillante et d'éducatrice, elles « président » (le mot revient sous plusieurs plumes) les exercices religieux (prières de l'Avent et du Carême, mois de Marie et de Saint- Joseph) et même les vêpres. Elles préparent les enfants à la confession. Le journaliste catholique déjà cité va jusqu'à écrire : « En hiver, le recours à la Béate remplace la messe, et l'assemblée, l'église ».

Quelques observateurs font d'elles les collaboratrices, les déléguées, voire les remplaçantes du curé, de vrais « vicaires en leurs petits secteurs ». C'est apparemment exagéré : les Béates sont de qualité trop inégale, le clergé trop invité à la réserve, les populations pas assez respectueuses, malgré leur sincère attachement, pour que ces empiétements soient courants ou faciles.

Reste qu'en l'absence de tout statut défini, et dans l'isolement des hameaux, règne une grande liberté, et que tout doit fréquemment dépendre des relations de la Béate avec les habitants, et des réactions de l'une et des autres sous le contrôle, certes vigilant mais seulement dominical, du curé.

A l'église, la Béate ne figure pas à un rang particulier et dans des fonctions propres : son rôle est extérieur et annexe ; il s'arrête à la porte du sanctuaire et, quand elle accomplit des fonctions liturgiques, c'est en lieu profane, par délégation non par substitution. Au fond, tout ce qu'elle fait, un autre membre de la communauté villageoise pourrait le faire s'il en avait le temps et la capacité d'où découle le mandat. La Béate est pendant longtemps la seule, au moins parmi les femmes, et à l'exception des hommes requis par d'autres tâches, à disposer d'une liberté d'horaire et de quelques rudiments d'instruction. Elle est la seule à n'avoir pas de charges domestiques et familiales. Aucun texte ne nous la montre participant au culte à un autre titre que les fidèles, quand un prêtre y est présent.

L'assistance sociale

La Béate est amenée à s'occuper d'affaires qui ne sont pas d'Église, comme de garder les malades : l'évêque le lui prescrit, l'inspecteur d'Académie s'en félicite et, un peu plus tard, le regrette.

Elle est une sœur de charité qui soigne les corps du même mouvement que les âmes et qui devient, à l'occasion, infirmière, parce qu'elle est déjà et toujours catéchiste. A-t-elle aussi à veiller sur les morts en attendant l'enterrement ? Un texte tardif et lyrique nous dit : « Admironz cette discrétion et cette prudence, il lui était défendu de prolonger, durant la nuit, cet exercice charitable. Elle se contentait de désigner les personnes qui devaient veiller des malades ou des mourants. Il fallait en effet qu'aucune critique ne pût entacher le respect qu'on devait lui porter ».

Les Béates doivent donner l'exemple des vertus morales : les inspecteurs d'Académie les félicitent de propager des habitudes de politesse et d'ordre « sinon de propreté », et d'être les conseillères des familles dont elles « racommodent les désaccords » M. Les incursions dans l'intimité des familles ne sont pas toujours souhaitées ni souhaitables, et l'évêque recommande, en 1874, de s'en tenir à une grande discrétion. Il vaut mieux que la Béate reste chez elle pour y tenir ces réunions quotidiennes d'où sa maison tire son nom ; assemblée serait « à la fois la chapelle, l'ouvroir, la garderie, l'école (...) et enfin le cercle du hameau », bref « un principe d'association, un élément de bonnes relations, un vrai foyer de civilisation » .

A la veillée, les femmes font de la dentelle et bavardent, la Béate participe aux conversations tout en dirigeant le travail et les prières ; les enfants dans un coin relisent leur catéchisme. L'horaire, l'emploi du temps, l'assiduité des garçons et des hommes doivent dépendre des lieux et des saisons. L'assemblée reste le point fixe dont la cloche rythme à coups d'Angélus les journées des paysans et où chacun est sûr de trouver porte ouverte et engageante compagnie.

Ce lieu et ce lien, l'évêque pense les reconstituer après la défaite de 1940 : « Sous une forme ou sous une autre, il faudrait que cette institution revive, car elle correspondait à un besoin réel du pays. Elle aurait encore un rôle utile à jouer (...), le rôle de ces sortes d'assistantes sociales rurales (...) pourrait être très grand dans l'œuvre de reconstruction nationale »a. Mais les temps et les lieux ont changé : la Béate correspondait à des besoins que le choc matériel et moral de la débâcle semblait faire ressurgir, mais qui n'appartenaient plus au monde moderne. L'institution était en rapport avec l'économie, la géographie et la démographie d'un autre siècle que le XXe.

4. La Béate en son temps

Béate et économie

J'ai montré le lien originel, probablement très fort, entre les Béates et l'industrie locale de la dentelle à la main ; elles déclineront ensemble mais pour des causes différentes, les Béates parce que l'instruction obligatoire et laïque se répand dans les campagnes les plus reculées, la dentelle à la main devant la concurrence des métiers. Entre temps, elles connaissent au xix^e siècle une commune prospérité. La carte de la dentelle ne coïncide pas exactement avec celle des Béates . Il y a concordance positive dans la plupart des cantons du sud du Puy, sauf Fay ; au nord, Allègre et Craponne, centres, dentelliers, n'ont pas beaucoup de Béates ; l'arrondissement de Brioude, moins dentellier que le Velay, compte peu de Béates, sauf à La Chaise- Dieu où la concordance est positive ; dans l'Yssingelais, Montfaucon, dentellier, est pauvre en Béates. Le rapport avec l'économie dentellière, réel et fréquent, n'est ni général ni absolu ; le xviii^e siècle est loin, l'industrie s'est pour ainsi dire laïcisée, et les Béates se sont trouvées d'autres emplois, qui n'excluent pas la formation de dentellières, mais qui repoussent au second ou au troisième rang cette occupation profane.

Béate et géographie

Il est difficile d'obtenir une vue exacte de la dispersion des Béates. Plusieurs documents sérieux me permettent cependant d'affirmer qu'il y a un lien étroit entre l'institution des Béates et le type d'habitat dispersé qui prévaut en Haute-Loire. Pour rendre compte de leur rôle, l'inspecteur d'Académie écrit en 1835-1836 : « Il y a dans le département 6.500 villes, bourgs, villages et hameaux » 43. En 1902, un autre inspecteur développe l'idée : « La configuration du pays, ses divisions en communes parfois très étendues et subdivisées elles-mêmes en un grand nombre de hameaux plus ou moins éloignés les uns des autres, la difficulté des communications dans une région très accidentée et où la neige séjourne pendant de longs mois, (...) expliquent parfaitement comment a pu s'établir, se répandre et se fortifier cette singulière institution ». En 1845, le curé de Saint- Ilpize dispose de 6 Béates parce que, dit-il, « la commune est très dispersée » **. Les Béates ne cessent pas, au xix^e siècle, de répondre à des besoins humains et sociaux dont la nature des lieux gênerait ou empêcherait la satisfaction. Une population relativement nombreuse mais très éparse, des unités d'habitat assez menues, des distances parfois longues et toujours multipliées par la configuration montueuse du relief, la rigueur et la durée de la mauvaise saison, rendent difficiles, les relations lointaines, et plus serrés les voisinages immédiats. Envoyée d'en haut, venue d'ailleurs, mais issue d'un milieu pauvre et rural, la Béate est en mesure de porter une aide sommaire et des secours d'urgence dans beaucoup des nécessités auxquelles sont exposées des populations frustes et isolées.

Béate et démographie

On voit bien pourquoi un hameau tient à avoir sa Béate. Mais la Béate, elle, quelle voix entend-elle ? Aucune confiance ne nous l'apprend. Les chiffres offrent une hypothèse : la Haute-Loire est, au XIXe siècle, un pays où les femmes, et les femmes célibataires, sont plus nombreuses qu'ailleurs **.

En 1891, on recense en France 1.014 femmes pour 1.000 hommes, en Haute-Loire 1.031, ce qui met le département au 17e rang de la « féminité ». Des départements voisins, seule l'Ardèche a un taux « féminin » supérieur. En France, 39 % des hommes de plus de 18 ans et 46 % des femmes de plus de 15 ans ne sont pas mariés : en Haute-Loire ces proportions sont de 43,6 et de 51,7. L'écart entre les deux sexes est de 7 en France, de 8,1 dans la Haute-Loire, qui a le taux de célibataires-femmes le plus élevé de la région (le Cantal excepté, à cause probablement de l'émigration vers Paris).

La Haute-Loire présente donc l'aspect d'une société où les femmes, et les femmes non mariées, sont nombreuses. Les Béates sont-elles une cause ou un résultat de cette situation ? Ni l'un ni l'autre. Si rapport il y a, il est plus subtil, il s'établit non par choix délibéré ou par contrainte, mais par rencontre, encouragée par les autorités religieuses et, un temps, civiles, entre certaines données et certains penchants. Les Béates ne se vouent pas au célibat, de fait non de droit, par refus du mariage ou complète absence de prétendants ; mais, devant la rareté relative des occasions et en l'absence d'une vocation ou d'une aptitude à la vie religieuse et conventuelle, l'état de « Béate », parce qu'il n'est, en principe, ni définitif, ni déracinant, peut fournir un prétexte, un dérivatif, un intermède, ou une chance. Exagérée par les uns et par les autres, l'influence des Béates est certaine. Malgré leur statut équivoque, et la précarité de leur situation ? A cause de cela, plutôt. La Béate jouait un rôle parce qu'elle avait avec les populations des rapports de familiarité et d'égalité plus que d'autorité. Ni directrice de conscience ni coadjutrice du curé mais, comme une sorte de parente collective que le célibat laissait disponible pour tous, elle occupait au village la place que tenait dans certaines familles, la tante ou la sœur non mariée, vouée aux autres et un peu sacrifiée. Une vie partagée entre la dévotion, l'instruction, les réunions et les aides matérielles lui valait plus d'estime que de pouvoir. Elle était à l'aise dans une société compartimentée et fermée où elle rendait sans éclat des services menus mais indispensables. Entrée dans l'institution peut-être par hasard ou par nécessité, exerçant ses fonctions parfois avec maladresse, mal située et mal définie en termes de hiérarchie et de dépendance, elle se trouvait de plain-pied avec les hommes et les choses de la campagne du xixe siècle parmi lesquels elle avait grandi et auprès desquels elle demeurait.

Auguste Rivet. Université de Saint- Etienne.

Les cahiers de la Haute-Loire 1979 René Lagier Une institution vellave Les Béates

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k9769866g/f139.item>

Les cahiers de la Haute-Loire 1980 Jacques Chaurand La représentation d'un village vellave au XIXème siècle d'après la Béate d'Aimé Giron

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k97698689/f77.image>

Livre Auguste Rivet

https://www.persee.fr/doc/rhef_0300-9505_1978_num_64_172_1610

<https://www.paroisse-saintesigolene-saintpaldemons-lesvillettes.com/historique/accueil/quatrieme-partie-les-defis-du-siecle/histoire-les-beates>

<https://www.lacommere43.fr/loisirs/item/35317-une-nouvelle-edition-augmentee-de-la-beate-fille-du-velay-de-georges-perru-coudert.html>

<https://archive.wikiwix.com/cache/index2.php?url=http%3A%2F%2Fwww.inrp.fr%2Fedition-electronique%2Fodel%2Fdictionnaire-ferdinand-buisson%2Fdocument.php%3Fid%3D2162#federation=archive.wikiwix.com&tab=url>

Bibliographie. — DUNGLAS : *Les Soeurs de l'Instruction et les Béates*. — ANONYME : *Les Femmes et les Béates de la Haute-Loire*. — SAINT-FERREOL (ancien député républicain de Brioude) : *La Physiologie de la Béate*. — CORCELLE : *Histoire de la dentelle* (Appendice). — *Journal officiel* (mars 1879). — *Bulletins scolaires* du département de la Haute-Loire (Rapports annuels des inspecteurs d'académie au Conseil général, surtout depuis 1880).